

Fiche de données de sécurité

Pour les préparations de service



Pest Control

Date d'édition: rev. July 2006

UK-SDS 845-03/ 03.02.05

Édition No.: CH-F 01

1. Identification de la substance/Préparation et Société

Nom du Produit	: ALPHA RAPID (avec Bitrex®)
Description	: Blocs d'appât verts triangulaires, lisses, inodores utilisés dans une boîte à appât inviolable. Destinés à être utilisés par des opérateurs professionnels pour contrôler les souris à l'intérieur.
Société Fabricante	: Rentokil Initial Supplies, Webber Road, Knowsley Industrial Park, Liverpool, L33 7SR, England. Pour toute question d'ordre général Tél.: +44 (0) 151 548 5050. Pour toute question relative à la sécurité Tél.: +44 (0) 1342 833022.
<i>Importé en Suisse expulsée par</i> : Rentokil Initial AG Grosssäckerstrasse 21 8104 Weiningen Zurich Tel : +41 44 752 14 14	

2. Identification des Dangers potentiels

<i>Classification</i> : EU Directive 88/379	symbole de danger :
Non classifié	
<i>Effets préjudiciables physiques, chimiques, significatifs pour la sante des etres humains et environnementaux (Cf. aussi case 11)</i> : Du chloraldéhyde, propionaldéhyde et des oxydes d'azote peuvent être formés en cas de feu. L'ingestion du produit peut entraîner des nausées et des vomissements. L'ingestion de larges quantités d'appât peut donner lieu à une stimulation initiale (hyperactivité) suivie d'un manque de coordination, y compris une perte de coordination musculaire (ataxie), sédation et hypothermie. Toutefois, l'ingestion de larges quantités du produit est extrêmement peu probable en raison de la présence de l'additif d'amertume: Bitrex®. Des effets préjudiciables sur l'environnement sont peu probables, à condition que le produit soit utilisé comme prévu.	Non classifié

3. Composition / Informations sur les ingrédients

% p/p	Nom Courant*/Chimique, Elincs/Einecs et CAS des ingrédients Classification CE 1999/45
3,9	Alphachloralose* / (R)-1,2-O-(2,2,2-trichloroéthylidène)-α-D-glucofuranose / [15879-93-3] X _n : R20/22: Nocif par inhalation et par ingestion.
≤1,0	Bitrex®* / denatonium benzoate / [3734-33-6] X _n : R20/22: Nocif par inhalation et par ingestion. X _i : R38: Irritant pour la peau. X _i : R41: Risque de lésions oculaires graves. R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. Mesures de premiers secours (cf. aussi " effets préjudiciables " dans case 2)

<i>Inhalation</i>	Sortir le patient à l'air libre, le maintenir au chaud et au repos. Prendre des mesures de soutien s'il y a lieu et demander conseil à un médecin.
<i>Contact avec les yeux</i>	Rincer l'œil affecté avec de l'eau courante claire, ou un collyre, pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières bien écartées. Rincer toute la surface et ne pas laisser ce qui s'écoule contaminer l'œil non affecté. Demander conseil à un médecin.
<i>Contact avec la peau</i>	Retirer et laver immédiatement les vêtements contaminés. Laver à fond la surface affectée avec du savon et de l'eau. Si le patient se sent mal, demander conseil à un médecin.
<i>Ingestion</i>	NE PAS faire vomir. Si inconscient, mettre dans la position de récupération et prendre des mesures de soutien s'il y a lieu. Si conscient, donner au patient jusqu'à ½ litre d'eau à boire. Demander conseil à un médecin.
<i>Note au medecin</i>	Pour de plus informations, veuillez contacter le Centre Suisse d'Information Toxicologique, Tel. 145.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Type d'extincteur	Utiliser mousse hydratante, brouillard aqueux, dioxyde de carbone ou extincteurs à poudre inerte.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie	Porter des équipements de protection individuelle appropriés.
Dangers spéciaux d'exposition	Du chloraldéhyde, propionaldéhyde et des oxydes d'azote peuvent être formés en cas de feu.

6. Mesures en cas de déversement accidentel

<i>Précautions individuelles</i> (Cf. AUSSI CASE 8)	Porter des équipements de protection individuelle appropriés.
<i>Procédure de nettoyage</i> (Cf. AUSSI CASE 13)	Recueillir les blocs d'appât répandus. S'ils sont intacts, ils peuvent être réutilisés; sinon les transférer dans un récipient approprié en vue de leur mise au rebut ultérieure.

7. Manutention et Stockage (Cf. aussi case 8)

<i>manutention</i>	<i>Stockage</i>
Se laver soigneusement les mains avec du savon et de l'eau après les avoir touchés, éviter tout contact avec la peau et les yeux.	Stocker dans le conteneur d'origine dans un lieu frais, sec, aéré hors de portée des enfants et à l'écart de toute nourriture, boisson et aliments pour animaux.

8. Contrôles d'exposition / Protection individuelle

<i>Norme d'exposition - Directive CE/98/24 (1^e Directive IOELV)</i>	Non assigné.
<i>Contrôles d'ingénierie</i>	Lorsque la prévention de l'exposition n'est pas raisonnablement faisable, un contrôle adéquat de l'exposition doit être effectué par des contrôles d'ingénierie plutôt que par la fourniture d'équipements et vêtements de protection individuelle. Il n'est pas possible de donner des détails plus spécifiques sans effectuer une évaluation des risques complète pour chaque scénario d'utilisation. Des équipements et vêtements de protection individuelle appropriés et approuvés peuvent inclure l'article(s) suivant(s):
<i>Protection des yeux :</i>	Aucune nécessaire dans des conditions de travail normales.
<i>Protection des mains :</i>	Aucune nécessaire dans des conditions de travail normales.
<i>Protection de la peau :</i>	Aucune nécessaire dans des conditions de travail normales.
<i>Protection respiratoire:</i>	Aucune nécessaire dans des conditions de travail normales.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence et odeur: Blocs d'appât verts triangulaires, lisses, inodores.

<i>Point d'éclair</i>	Sans objet	<i>Solubilité dans l'eau</i>	Insoluble.
<i>Inflammabilité</i>	Non déterminé.	<i>Solubilité dans la graisse</i>	Soluble.
<i>Autoinflammabilité</i>	Sans objet	<i>Point d'ébullition/plage</i>	Sans objet
<i>Pression de vapeur</i>	Sans objet	<i>Point de fusion/plage</i>	Commence à environ 50°C
<i>Densité</i>	1,1g/cm ³ @ 20° C	<i>pH</i>	Sans objet
<i>Propriétés oxydantes</i>	Non déterminé.		
<i>Propriétés explosives</i>	Aucune.		
<i>Autres données</i>	Aucune.		

10. Stabilité et réactivité

<i>Conditions à éviter</i>	<i>Matériaux à éviter</i>	<i>Produits de dégradation dangereux</i>
Eviter les extrêmes de température, soit inférieures à 0°C et supérieures à 40°C.	Eviter le contact avec les acides et agents oxydants.	Du chloraldéhyde, propionaldéhyde et des oxydes d'azote peuvent être formés en cas de feu.

11. Informations toxicologiques (cf. aussi case 2)

<i>Inhalation</i>	<i>orale</i>	<i>peau</i>	<i>respiratoire</i>
Pas de données disponibles.	Pour l'alphachloralose: LD ₅₀ (rat) : 341 mg/kg.	Non irritant (alphachloralose).	Non irritant (alphachloralose).
<i>Toxicité à doses répétées</i> : NOAEL: 15 mg/kg/day (rat, oral, 90 jours - alphachloralose).			

12. Informations écologiques

<i>Informations générales</i>	Le profil écotoxicologique complet de ce produit n'a pas été évalué. Ne contamine pas l'environnement.
<i>Données d'écotoxicité</i>	Pour l'alphachloralose:- <i>Daphnia magna</i> : CE ₅₀ (48 h) : 0,027 mg/L CE ₅₀ (24 h) : 0,058 mg/L <i>Algues</i> : CE ₅₀ (<i>Selenastrum capricornutum</i>) : 0,13 µg/mL NOEC (<i>Selenastrum capricornutum</i>) : 0,02 µg/mL
<i>Considérations Environnementales</i>	NE contamine PAS les cours d'eau ou le sol. Le présent produit ne contient aucune substance classée comme étant dangereuse pour l'environnement présente au-dessus des limites inférieures de concentration comme spécifié dans la Directive CE 1999/45. Par conséquent, lorsqu'il est fourni, utilisé et mis en décharge selon les instructions, ce produit n'est pas censé présenter un danger pour l'environnement.

13. Considerations de mise en décharge

Mise en décharge de déchets: Les déchets doivent être mis en décharge conformément aux prescriptions locales, départementales ou nationales. Dans des circonstances normales, les déchets seront mis en décharge par Rentokil Initial.

Mise en décharge de conteneurs: Les conteneurs vides doivent être mis en décharge conformément aux prescriptions locales, départementales ou nationales. Dans des circonstances normales, les conteneurs vides seront mis en décharge par Rentokil Initial.

Note relative à la mise en décharge: La mise en décharge doit s'effectuer conformément aux prescriptions locales, départementales ou nationales.

14. Transport

UN Nummer : UN3077

International : Mer : IMDG : SUBSTANCE ENVIRONNEMENTALEMENT DANGEREUSE, SOLIDE, N.S.A.
(CONTIENT DE L'ALPHACHLORALOSE)

Route : ADR : SUBSTANCE ENVIRONNEMENTALEMENT DANGEREUSE, SOLIDE, N.S.A.
(CONTIENT DE L'ALPHACHLORALOSE)

ADR HIN: 90

15. Informations réglementaires

Symboles de danger : Non exigé.

Indication de danger : Non exigé.

Legislation :

L'étiquetage est conforme aux règlements du R-U mettant en œuvre la Directive CE 1999/45.

Des prescriptions d'étiquetage supplémentaires peuvent être nécessaires conformément à la législation locale.

La législation spécifique utilisée dans la présente Fiche de données de sécurité est listée dans les cases ci-dessus.

16. Autres informations ET INDICATION DE REVISIONS

Au R-U, les informations figurant dans la présente Fiche de données de sécurité (FDS) **ne** constituent **pas** une évaluation conforme aux 'Control of Substances Hazardous to Health (COSHH) Regulations 2002' (Règlements de 2002 relatifs au contrôle des substances dangereuses pour la santé).

Avant d'utiliser tout produit, il faut s'assurer que son étiquette a été lue et comprise.

En dehors du R-U, l'enregistrement du présent produit peut être nécessaire avant utilisation et toutes prescriptions locales supplémentaires doivent être constamment observées.

Bitrex® est une marque déposée de Macfarlan Smith Limited.